

# LIBOURNE

## Avance

### Edito

L'eau ne saurait, en aucun cas, être considérée comme une marchandise. C'est, je le crois, le point de départ qui doit animer tout responsable public. Parce que l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité à préserver. Parce qu'elle est une ressource limitée et un besoin vital, et que son accès devrait être, en tout lieu du monde, le tout premier des droits fondamentaux.

Parler de droit fondamental à l'eau, c'est veiller à ce que chacun dispose d'une eau salubre, suffisante et de qualité, physiquement accessible et à un coût raisonnable pour les besoins individuels comme pour les usages domestiques. C'est aussi considérer que le service public de l'eau ne peut être régi par la seule loi du marché et de la mise en concurrence.

Dans cet esprit, alors que l'actuel contrat de gestion de l'eau s'achève au mois de juin 2009, j'ai souhaité doter notre commune d'une charte sur l'eau. Que nul ne se trompe, ce texte n'a pas vocation à demeurer dans le registre de l'incantation et de la générosité des seules intentions. Il vise au contraire à devenir le point de repère de la

politique municipale de l'eau, et à définir la philosophie de l'action que nous conduirons en ce domaine dans les mois et les années à venir, quel que soit le mode de gestion.

Le projet de charte de l'eau qui vous est présenté dans ce document est le résultat d'un travail collectif, long de plusieurs mois, associant représentants des quartiers de Libourne, experts qualifiés, membres élus du conseil municipal et acteurs socio-professionnels. Je ne concevais pas d'en arrêter le contenu définitif sans le soumettre à l'avis de vous tous qui êtes des usagers du service de l'eau.

Plusieurs rendez-vous seront proposés au cours des prochaines semaines pour que nous puissions débattre librement du projet de charte sur l'eau. Participez ! Exprimez-vous ! C'est ainsi que s'enrichira notre réflexion collective.

Gilbert Mitterrand  
Maire de Libourne

**CHARTÉ  
DE L'EAU  
LIBOURNE 2009**



SUPPLÉMENT au  
Magazine  
municipal  
de la Ville  
de Libourne

n°20  
Nov. 2008

ville de  
**Libourne**

# CHARTRE DE L'EAU LIBOURNE 2009

## 1. UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EAU

Que ce soient les risques liés à la dégradation de notre planète ou le constat mondial de l'urgence d'une action immédiate, la préservation de la ressource eau est prise en compte dans la directive européenne avec les exigences européennes du bon état écologique de la ressource d'ici à 2015, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et les préconisations du Grenelle de l'environnement.

Les compétences des collectivités territoriales sont aussi désormais renforcées pour la préservation de la ressource eau ; la commune devient le cœur de cible du bon état des eaux.

La Ville de Libourne souhaite inscrire ces nouvelles compétences dans une logique de développement durable et de gestion raisonnée de la ressource.

Pour souscrire à cette logique, la Ville de Libourne structure son action selon trois axes : la maîtrise de l'usage de la ressource, le meilleur rendement des réseaux et la lutte contre la pollution.

### La maîtrise de l'usage et la préservation de la ressource

Identifier, connaître et analyser avec méthode les postes de consommation.

Il est nécessaire de sensibiliser le public pour obtenir une adhésion aux démarches entreprises en matière d'usage de l'eau pour favoriser une modification des gestes du quotidien.

#### NOS PROPOSITIONS :

- **une communication grand public informative**, abondante et diversifiée, avec une réunion publique annuelle sur la gestion de l'eau,
- **des actions de sensibilisation pédagogiques** en particulier auprès des publics jeunes (publication d'une rubrique éco-citoyenne au sein des outils de communication de la Ville, diffusion d'un dépliant préconisant la modification des gestes au quotidien pour économiser l'eau, création d'un prix pour les libournais porteurs d'idées, établissement de partenariat avec le monde de l'éducation et le Conseil municipal enfants pour la mise en place d'actions pédagogiques);
- **mise en place d'actions de prévention** sur la nature des rejets ménagers effectués.

### Un meilleur rendement des réseaux

Dans tous les services d'eau potable, une partie de l'eau prélevée est perdue dans les réseaux (fuites et eaux de service). Il s'agit d'améliorer le rendement du réseau libournais afin de réduire le volume prélevé.

#### NOS PROPOSITIONS :

- **recherche de fuites** par tous moyens techniques dont ceux préconisés par le SAGE ;
- **réactivité des services opérationnels** dès le signalement d'une fuite ;
- **gestion contrôlée des prélèvements sauvages** et/ou professionnels, installation de bornes de puisage ;
- **contrôle de l'utilisation des bouches** de lavage, voire condamnation de certaines ;
- **recherche de ressources de substitution** à l'eau potable pour les usages publics ou des entreprises qui ne nécessitent pas d'eau noble (arrosage, nettoyage, défense contre l'incendie,...)
- **recensement des points de puisage** et de forage (cf : décret 2008-652 du 2 juillet 2008) concernant les particuliers ;

### Le Saviez-vous ?

#### La Ville encourage la démarche de récupération des eaux pluviales chez les particuliers

La Ville s'engage à aider les Libournais faisant l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie à usage non sanitaire ou alimentaire par une subvention égale à 40 % du coût total H.T. pour un achat plafonné à 200 € H.T. ( subvention portant sur la cuve, le socle et le système de filtration).

Cette aide vous sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses et après contrôle de l'installation.

Cette opération, une première en Aquitaine, est rentable pour le consommateur qui récupère une eau gratuite pour arroser son jardin, ses plantes d'intérieur ou encore nettoyer son véhicule.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le :  
Service Energie de la Ville de Libourne au 05 57 55 33 82**

A Libourne :

**4**  
réservoirs de  
stockage d'eau  
potable

**3**  
sites de  
production

**136,84 km**  
de canalisations

## Lutte contre la pollution

L'eau de la Ville de Libourne doit être préservée de la pollution de manière à satisfaire aux exigences de la santé publique et à conserver un bon état écologique des écosystèmes aquatiques.

La dégradation de la qualité de la ressource eau et sa rareté relative sont directement liées aux activités humaines.

Une concertation doit être menée, des solutions devront être recherchées avec les grands consommateurs pour améliorer l'utilisation de l'eau dans les processus industriels et pour mieux maîtriser l'eau par des matériels adaptés (ex : recyclage).

### NOS PROPOSITIONS :

- la mise en place d'une campagne de sensibilisation pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif via la communauté des communes du Libournais;
- la mise en œuvre d'actions de prévention auprès des usagers pour éviter les déversements sauvages et l'emploi massif de tous produits polluants menaçant les écosystèmes ;
- la sollicitation des industriels et des agriculteurs pour qu'ils réforment leurs pratiques afin de préserver les ruisseaux, rivières, lacs et les nappes superficielles ;
- des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux de la lutte contre la pollution.

## 2. UN ACCÈS POUR TOUS À LA RESSOURCE D'EAU

*L'eau est un bien commun à tous les humains. Toute gestion de l'eau doit comporter un volet social.*

### L'accessibilité de l'eau à tous

La ville de Libourne souhaite apporter une attention particulière aux personnes considérées comme étant en situation de précarité.

### Une tarification progressive équitable

- mise en œuvre d'une tarification progressive à l'abonné conformément à la LEMA ;
- réflexion sur une tarification progressive équitable à l'habitant dans les perspectives offertes par la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) du 30 décembre 2006 et notamment son article 1 « chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiques acceptables par tous » avec comme objectifs :

1. une différenciation tarifaire selon le volume d'eau consommé tendant à une certaine quantité d'eau sociale mise à disposition à un prix de gestion supportable par tous.
2. la sensibilisation à une plus juste utilisation de la ressource

- incitation à l'individualisation des compteurs d'eau (cf : loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain « SRU ») ;
- réalisation d'un diagnostic gratuit destiné aux particuliers connaissant des difficultés pour acquitter leurs factures et placés dans des situations de surconsommation ;

### Actions humanitaires

Dans le cadre juridique des actions tel que défini par la Loi du 9 février 2005 (« Loi Oudin ») et ce avec le concours d'organisations non gouvernementales françaises ou étrangères spécialisées au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des efforts de solidarité seront entrepris en consacrant un pourcentage des ressources collectées auprès des usagers ou redevables au titre des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour des actions de coopération et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

## PRIX DE L'EAU

A Libourne au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

**1,556 €/m<sup>3</sup>**

Prix moyen du m<sup>3</sup> en Adour Garonne :

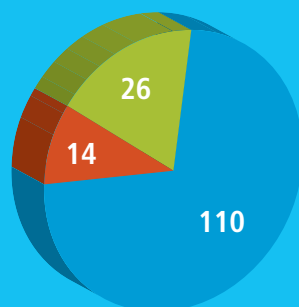
**1,86 €/m<sup>3</sup>**



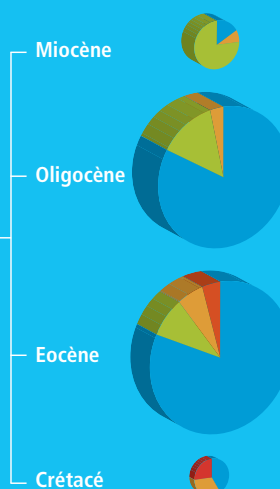
## D'où vient l'eau de Libourne ?

L'eau distribuée à Libourne provient des forages de Bordes, Gueyrosse et de la Zone industrielle de la Ballastière qui puisent l'eau de la nappe éocène.

- Eau potable
- Géothermie
- Agriculture
- Industrie



Prélèvements annuels d'eau dans les nappes concernées par le SAGE Nappes profondes de Gironde, leur destination et leur répartition entre les nappes en millions de m<sup>3</sup>



## Des gestes d'économie d'eau au quotidien

Un bain : 150 à 200 litres d'eau  
Une douche de 5 min : 60 à 80 litres

Une chasse d'eau classique :  
de 6 à 12 litres à chaque utilisation  
Une chasse d'eau double commande :  
de 3 à 6 litres à chaque utilisation

Vaisselle à la main :  
de 15 litres (remplissage des bacs)  
à 50 litres (eau courante)  
Lave-vaisselle : de 25 à 40 litres par lavage  
(20 à 25 litres pour les plus récents)

Arrosage du jardin : de 15 à 20 litres par m<sup>2</sup>  
Remplissage d'une piscine : de 50 000 à 80 000 litres

### Comment réaliser 40% d'économie par an et préserver nos nappes profondes :

- Je vérifie à l'aide de mon compteur que je n'ai **pas de fuites**
- J'installe une **douchette économe**; dans une installation neuve, un **mitigeur thermostatique** (moins de gaspillage pour atteindre la température souhaitée)
- J'installe une **chasse d'eau à double commande**
- J'installe des **réducteurs de débit** (appelés aérateurs ou mousseurs) sur les becs des lavabos et de l'évier
- **Je remplace mes anciens lave-linge et lave-vaisselle** par des modèles récents économes en eau (et en énergie)
- **Je récupère l'eau de pluie** pour arroser mon jardin, nettoyer ma voiture. Pour ces usages, je peux aussi envisager de réaliser un forage dans une nappe superficielle.

ville de  
**Libourne**

# Tchatez

## avec votre maire !

**Dialoguez en direct  
avec Gilbert Mitterrand  
sur [www.ville-libourne.fr](http://www.ville-libourne.fr)**

**Mardi 2 décembre  
de 18h30 à 20h30**

**pour donner votre avis  
sur la CHARTE DE L'EAU**

**Vous pouvez aussi donner votre avis sur la Charte de l'eau :**

- par courrier en écrivant à la Mairie de Libourne,  
42 place Abel Surchamp 33574 Libourne Cedex
- par e-mail : [contact@mairie-libourne.fr](mailto:contact@mairie-libourne.fr)
- en participant au Forum «Charte de l'eau» sur le site de la mairie : [www.ville-libourne.fr](http://www.ville-libourne.fr)

**[www.ville-libourne.fr](http://www.ville-libourne.fr)**